



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



RÈGLEMENTS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

83 rue Jean de La Fontaine – 75016 PARIS

Métro Michel Ange Auteuil

Tél : 01 44 14 67 89 – Fax : 01 46 47 44 11

Email : ligue.paris@fft.fr

Internet : www.ligue.fft.fr/paris/

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS

COMMISSION SENIORS

Président :	Jean-Pierre RAVIOT
Vice-présidente :	Corinne PINGUSSON
Secrétaire :	Annick RIZZOLI
Autres membres :	Marine CACHELOT Edouard GUERON Adrien GROSCOLAS Jean-Philippe LAURAND Fabien MEURIS Lucienne SIEGEL
Permanent délégué :	Jean-Christophe AUBART

Cette Commission est chargée de l'organisation des épreuves par équipes des Seniors organisée par la Ligue de Paris pour les divisions suivantes :

Les divisions qualificatives au championnat de France division nationale 4 Dames et Messieurs (DQDN4)

La division Excellence Messieurs

Les divisions Honneur Messieurs et Dames

Les 1^{ère} divisions Dames et Messieurs

Les 2^{ème} divisions Dames et Messieurs

Les 3^{ème} divisions Dames et Messieurs

La 4^{ème} division Messieurs

La 5^{ème} division Messieurs

Chaque membre de la commission gère une ou plusieurs divisions pendant la durée des compétitions. Il est à ce titre l'interlocuteur des clubs qui évoluent dans la division dont il a la gestion.

RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS

Ces épreuves sont ouvertes aux joueurs des clubs de la Ligue de Paris affiliés à la F.F.T. sous réserve du respect d'un certain nombre de règles (cf notes ci-dessous).

Ces championnats se disputent sous forme de poules, avec phases finales par élimination directe avec classement.

Le classement des équipes au sein des différentes divisions est adressé aux clubs au début de chaque année accompagné d'une note d'informations complémentaires relative au déroulement de la prochaine saison.

LE RÈGLEMENT FÉDÉRAL

Il s'applique en totalité aux catégories DQDN4 Dames et Messieurs et partiellement aux divisions EXCELLENCE Messieurs, HONNEUR Dames et Messieurs, 1^{ère} division Messieurs (**cf. articles 80 à 138 R.S. F.F.T.**)

LE RÈGLEMENT RÉGIONAL

Il s'applique à toutes les autres catégories Seniors suivant les articles ci-après.

Article I – Engagement des équipes

- Tout club peut engager le nombre d'équipes qu'il désire à condition de mettre pour chaque rencontre le nombre de terrains prévus à l'article VI.
- Toutes les nouvelles équipes (nouveau club) sont inscrites dans la dernière division, sauf dérogations qui peuvent être accordées sur décision de la commission.
- Un club nouvellement créé ou une équipe nouvellement engagée débutera le championnat dans la division la plus basse de chaque épreuve. Toutefois dans le but d'équilibrer les rencontres, l'équipe d'un club comprenant des joueurs classés 3^{ème} ou 2^{ème} série pourra à titre exceptionnel être intégrée dans une division supérieure sous réserve que cette décision n'est pas de conséquence sur les équipes normalement engagées.
- Pour les clubs qui engagent plusieurs équipes, les joueurs doivent avoir un classement au plus égal à celui du dernier joueur de simple ou de double de l'équipe supérieure.

Article II – Les divisions et poules

- 1) Les divisions sont établies en fonction du classement des équipes de l'année précédente.
- 2) Chaque division peut comporter au maximum 2 équipes par club (une seule en DQDN4), dans ce cas elles sont réparties dans des poules différentes.
- 3) Chaque division comprend un nombre de poules défini par la Commission.
- 4) Chaque poule est constituée en général de 6 clubs, elles sont établies en fonction de la pesée des compositions prévisionnelles des équipes.
- 5) Les rencontres de clubs ne les opposent qu'une seule fois en poule.
- 6) Chaque division comporte une phase finale par élimination directe qui rassemble les clubs vainqueurs de poules.
- 7) En général, les vainqueurs de poules accèdent à la division supérieure l'année suivante (sauf DQDN4).

Article III – Qualification des joueurs

On distingue :

- a) les joueurs dits « Equipes (statut de EQ) »
- b) les joueurs dits « Nouvellement Equipes (statut NVEQ) »
- c) les joueurs issus de la filière formation (JIFF)
- d) les joueurs dits « NON Equipe (statut de non EQ) »

Voir modalités dans le Règlement Fédéral (**cf. articles 88 à 97 inclus R.S. F.F.T.**).

Pour être qualifié, il est nécessaire que la licence du joueur soit enregistrée avant le 31 octobre de l'année sportive considérée.

Pour les divisions relevant du règlement régional 10 semaines avant la première journée du championnat considéré

Article IV – Participation aux épreuves

La participation des joueurs nouvellement équipe est limitée à chaque rencontre à deux joueurs pour les parties comportant 4 simples (**cf. article 94 R.S.F.F.T.**)

Les clubs qui feront participer des joueurs non valide au regard des statuts (pas de licence de l'année, statut de non EQ) verront leur rencontre perdue.

Tout(e) joueur(se) ayant participé à deux rencontres pour une équipe est qualifié pour celle-ci et ne pourra en aucun cas jouer dans une autre équipe engagée par son club dans le championnat.

De plus si un joueur qualifié dans une équipe N+1 obtient au classement intermédiaire, un classement supérieur au classement du dernier joueur de l'équipe N, il restera qualifié pour la fin du championnat dans l'équipe N+1

Article V – Joueurs étrangers

Les règles de qualification aux épreuves par équipes Seniors de l'article IV sont entièrement applicables.

On distingue deux catégories :

- a) les joueurs étrangers ressortissants de l'Union Européenne ou assimilés: comme pour les joueurs français, le nombre n'est pas limité (**cf. article 95 R.S. F.F.T.**),
- b) les joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou assimilés : une équipe ne peut comprendre par rencontre qu'un seul joueur qualifié ou nouvellement qualifié (**cf. article 96 R.S. F.F.T.**).

Article VI – Les rencontres

Les rencontres **ont lieu impérativement** au jour fixé par le calendrier établi par la Commission. Aucun report ne peut être conclu sans avis préalable de la Commission sous peine de forfait. Les rencontres doivent se disputer :

Pour les DAMES	Pour les MESSIEURS
Le samedi à 14 heures	Le dimanche à 9 heures
DQDN4	DQDN4
4 simples + 2 doubles Ordre des parties : simples 4-2-3-1, doubles 2-1 2 premiers simples sur 2 courts sauf dérogation accordée par la commission sur 2 courts couverts de même surface. Toutes les parties doivent être arbitrées. Juge-arbitre neutre désigné par la Ligue	4 simples + 2 doubles Ordre des parties : simples 4-2-3-1, doubles 2-1 2 premiers simples sur 2 courts sauf dérogation accordée par la commission sur 2 courts couverts de même surface. Toutes les parties doivent être arbitrées. Juge-arbitre neutre désigné par la Ligue
HONNEUR	EXCELLENCE, HONNEUR, 1^{ère} division
4 simples + 2 doubles Ordre des parties simples 4-2-3-1 doubles 2-1 Sur 2 courts minimum	4 simples + 2 doubles Ordre des parties simples 4-2-3-1 doubles 2-1 Sur 2 courts minimum
AUTRES DIVISIONS	AUTRES DIVISIONS
4 simples + 1 double Ordre des parties : Simples 1-2-3-4 puis double Sur 2 courts minimum	4 simples + 1 double Ordre des parties : Simples 1-2-3-4 puis double Sur 2 courts minimum

Toutes les parties de double sont disputées au meilleur des trois manches avec application du point décisif à 40A et du super jeu décisif en 10 points pour la troisième manche.

Article VII – Les interruptions

En **DQDN4** c'est le règlement fédéral qui s'applique

Pour **toutes les autres divisions** Si une rencontre est interrompue à la suite d'intempéries, de manque de luminosité, la décision de la reprise ou de l'arrêt définitif devra être prise d'un commun accord entre les deux capitaines. Les équipes doivent rester à leur disposition.

En cas d'arrêt définitif et si aucune partie n'est acquise au moment de l'interruption, il n'est pas tenu compte des scores en cours et la rencontre sera rejouée en totalité sur les terrains de l'équipe qui s'est déplacée (visiteur). Les clubs sont libres de modifier éventuellement la composition de leurs équipes.

Si au moins une partie est acquise, la rencontre se poursuivra ultérieurement sur les terrains de l'équipe visitée.

Toutes les parties terminées sont acquises. Celles qui n'ont pu être terminées seront rejouées en entier (sauf si elles sont reprises dans la journée même de l'interruption, à reprendre au score interrompu).

Le club qui reçoit s'engage à mettre à disposition les terrains nécessaires au bon déroulement complet de la rencontre, dans le cas contraire si la ne peut pas être menée à son terme, par manque d'installation, les parties restant à jouer seront perdues par le club qui reçoit.

Si, au moment de l'arrêt définitif, la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise.

Article VIII – Forfaits et forfait général (Voir Règlement Général)

Après deux forfaits non justifiés, une équipe sera déclarée forfait général et descendra automatiquement en fin de saison en division inférieure.

Article IX – Feuilles de matches et résultats (Voir Règlement Général)

Pour les seniors qui jouent en week-end, l'équipe qui reçoit doit saisir les résultats et remplir la feuille de match (ou indiquer la date du report) des rencontres au sein de l'application « gestion sportive » et adresser ou déposer la feuille de résultats à la Ligue sous 48 heures.

Article X – Classement des clubs

1) Règlement Régional

A l'issue d'une rencontre comportant 4 simples et 1 double, il est attribué les points suivants :

- 2 points par rencontre gagnée,
- 1 point par rencontre perdue,
- 0 point par rencontre perdue par pénalité ou disqualification,
- - 1 point par rencontre perdue par forfait.

2) Règlement Fédéral (*Rappel de l'article 112 R.S. F.F.T.*)

- 3 points par rencontre gagnée,
- 2 points pour un résultat nul,
- 1 point par rencontre perdue,
- -1 point par rencontre perdue par pénalité ou disqualification,
- - 2 points par rencontre perdue par forfait.

Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée en simple et en double.

Pour les phases par élimination directe et en cas de match nul, 3/3 à l'issue de la rencontre, une nouvelle partie de double est disputée sous forme d'un super jeu décisif à 10 points qui se joue 15 mn après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi les joueurs figurant sur la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition remise au juge-arbitre le jour de la rencontre.

3) A l'issue des épreuves, il est établi un classement par poule. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs dans la poule, le classement s'établit en tenant compte :

- a) de la différence du nombre de parties gagnées et perdues par chacun d'eux,
- b) puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacun d'eux,
- c) puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacun d'eux,
- d) puis, en cas de nouvelle égalité, des seuls résultats des rencontres les ayant opposés.

A toute rencontre de la poule ayant donné lieu à un FORFAIT ou une disqualification, le score forfaitaire attribué est :

- 5 à 0 (8 manches à 0 – 25 jeux à 0) dans une rencontre où 8 points sont en jeu,
- 3 à 0 (5 manches à 0 – 15 jeux à 0) dans une rencontre où 5 points sont en jeu.

Le titre de Champion de Paris est attribué dans chaque division au gagnant du tableau final opposant par élimination directe les vainqueurs de chaque poule.

Dans le cas d'une poule unique le titre est attribué au premier de la poule.

Pour les autres clubs, il n'y a pas d'autres rencontres de classement.

- 4) **Le classement général prend en compte tous les résultats de toutes les rencontres saisies dans « gestion sportive ».**

Article XI – Montées et descentes de division

Pour les seniors, elles se font automatiquement suivant la division. Elles seront éventuellement modifiées en fonction du nombre d'équipes reléguées du Championnat de France en Ligue. Suivant le cas, ces modifications jouent sur toutes les divisions inférieures.

Pour les équipes des séries HONNEUR, seul le 1^{er} de chaque série monte en série supérieure et le dernier de chaque série descend en série inférieure.

LE RÈGLEMENT DE LA COUPE CHAPIGNAC

Cette épreuve est exclusivement réservée aux joueurs et joueuses non classés ou classés 4^{ème} série. Toutefois, les jeunes 9/10 ans et 11/12 ans ne sont pas autorisés à participer à la Coupe Chapignac Seniors (Voir le Règlement de la Coupe Chapignac Jeunes dans le Règlement des Championnats de Jeunes).

Cette épreuve se déroule sous forme de poules en phase préliminaire et de tableaux en phase finale.

Les équipes sont composées de 4 simples et 1 double.

Les joueurs jouent dans l'ordre décroissant de leur classement, soit 1-2-3-4 puis double.

L'ensemble des dispositions du Championnat de Paris est applicable aux rencontres de la Coupe Chapignac.

En revanche, il est autorisé, pour cette épreuve, que les parties soient disputées :

- a) sur des courts découverts homologués avec des sols identiques,
- b) sur des courts couverts homologués dont les sols peuvent être différents (sauf bois).

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE MESSIEURS

Elle comporte 3 divisions :

La première division comprend 24 équipes réparties dans 4 poules de 6

Elle est constituée par les 20 équipes de première division ayant terminées de 1 à 20 de l'année précédente.

Les 4 équipes ayant terminées premières de la phase préliminaires de deuxième division.

La deuxième division comprend 24 équipes

Réparties dans 4 poules de 6

Elle est constituée des 4 équipes qui descendent de 1^{ère} division et des 16 équipes qui se maintiennent en deuxième division.

Les 4 équipes qui terminent dernières de leur poule descendent en 3^{ème} division

La troisième division comprend toutes les autres équipes engagées

Les vainqueurs de poules montent en 2^{ème} division.

Pour chaque division un vainqueur est désigné à l'issue d'un tableau final constitué par les vainqueur de chaque poule de la division concernée

ORGANISATION DE L'EPREUVE DAMES

Elle comporte deux divisions :

La première division comprend 12 équipes répartie dans 2 poules de 6

Elle est constituée des 8 équipes ayant terminées de 1 à 8 l'année précédente

Des 4 équipes qui ont terminées de 1 à 4 dans la 2^{ème} division.

La deuxième division comprend toutes les autres équipes et les équipes qui ont terminée 5^{ème} et 6^{ème} des poules de 1^{ère} division.

DIVISIONS MASCULINES

CATÉGORIE	COMPOSITION	FORME	SYSTÈME	RÈGLEMENT	RENCONTRES	ORDRE DES RENCONTRES	CALENDRIER
DQDN4	Équipe I + Équipe II et III Club C.F.	Poules 2 x 6	Finale entre les 1ers Montée en C.F.* Descente en 1 ^{ère} Division	FÉDÉRAL	4 Simples + 2 Doubles à 1 point	4-2-3-1 / 2-1	Général
EXCELLENCE	Équipe II et III des clubs en C.F.* qui ne peuvent pas monter	Poules 1 x 6		FÉDÉRAL	4 Simples + 2 Doubles à 1 point	4-2-3-1 / 2-1	Général
HONNEUR 1 - 2 - 3 séries	Équipe II, III, IV et + Club C.F.*	Poules 1 x 6	Montées et Descentes entre Séries	FÉDÉRAL	4 Simples + 2 Doubles à 1 point	4-2-3-1 / 2-1	Général
1^{ère} DIVISION	Équipe I Équipe II Club C.F.	Poules 2 x 6	Finale entre les 1ers de poule Montée en Div. Qualificative Descente en 2 ^{ème} Division	FÉDÉRAL	4 Simples + 2 Doubles à 1 point	4-2-3-1 / 2-1	Général
2^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II Équipe III	Poules 4 x 6	Finale entre les 1ers de poule Montée en 1 ^{ère} Division Descente en 3 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Doubles à 1 point	1-2-3-4. / 1	Général
3^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II Équipe III Équipe IV	Poules 4 x 6	½ Finales et Finale entre les 1ers de poule Montée en 2 ^{ème} Division Descente en 4 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
4^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II Équipe III	Poules 4 x 6	½ Finales et Finale entre les 1ers de poule Montée en 3 ^{ème} Division Descente en 5 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
5^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II Équipe III	Poules 4 x 6	Finale entre les 1ers de poule Montée en 4 ^{ème} division Descente en 6 ^{ème} division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
6^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II Équipe III	Poules 2 x 6 en fonction du nombre d'engagés	Finale entre les 1ers de poule Montée en 5 ^{ème} division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double 1 point+ bonus	1-2-3 4 / 1	Général

* C.F. : Championnat de France

DIVISIONS FÉMININES

CATÉGORIE	COMPOSITION	FORME	SYSTÈME	RÈGLEMENT	RENCONTRES	ORDRE DES RENCONTRES	CALENDRIER
DQDN4	Équipe I Équipe II et III des clubs susceptibles de monter en C.F.**	Poules 2 x 6	Finale entre les 1ers de poule Montée en C.F.** Descente en 1 ^{ère} Division	FÉDÉRAL	4 Simples + 2 Doubles à 1 point	4-2-3-1 / 2-1	Général
HONNEUR*	Équipe II des clubs qui ne peuvent pas de monter en C.F.**	Poules 1 x 6		FÉDÉRAL	5 Simples + 2 Doubles à 1 point + bonus	4-2-3-1 / 2-1	Général
1^{ère} DIVISION	Équipe I Équipe III Club	Poules 2 x 6	Finale entre les 1ers de poule Montée en Div. Qualificative Descente en 2 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
2^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II	Poules 4 x 6	½ Finales et Finale entre les 1ers de poule Montée en 1 ^{ère} Division Descente en 3 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
3^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II	Poules 4 x 6	½ Finales et Finale entre les 1ers de poule Montée en 2 ^{ème} Division Descente en 4 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général
4^{ème} DIVISION	Équipe I Équipe II	Poules 4 x 6	½ Finales et Finale entre les 1ers de poule Montée en 3 ^{ème} Division	RÉGIONAL	4 Simples + 1 Double (1 point)	1-2-3-4 / 1	Général

* *Comprenant les équipes 2 féminines ne pouvant au Championnat de France et Division Qualificative pour les seules équipes susceptibles de monter*

** **C.F. : Championnat de France**

